

D

Déclaration en matière de stratégie Erasmus (Stratégie globale)

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

Soyez attentif au fait que votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" devra refléter l'implication réelle dans Erasmus+ que vous aurez l'intention d'entreprendre. Dans le cas où vous souhaiteriez dans le futur ajouter de nouvelles activités, veuillez veiller à modifier votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" et informer l'agence nationale en conséquence.

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

Langue originale [FR]

L'internationalisation est au cœur du projet pédagogique du Collège de Paris, donc de l'Institut supérieur de l'Environnement, ses missions et ses valeurs.

Tout d'abord l'ouverture internationale est, explicitement, l'une de nos trois valeurs fondatrices avec l'excellence pédagogique et l'accompagnement individualisé des étudiants vers l'emploi. Cette ouverture internationale repose sur deux axes simples : (1) accueillir des étudiants étrangers dans tous nos cursus en cycle court, licence et master en les ayant au préalable totalement informés sur les offres de cours et de formation (2) favoriser la mobilité de nos étudiants et leur assurer une pleine reconnaissance de leurs activités durant leur mobilité en leur attribuant notamment des crédits ECTS.

Ensuite notre projet est de faire du Collège de Paris une « université de l'excellence française ». L'Institut supérieur de l'Environnement y trouve donc toute sa place. Notre mission est de promouvoir les savoir-français grâce à la formation. C'est la raison pour laquelle nous privilégions le développement de programmes susceptibles d'intéresser des étudiants internationaux dont les questions et les métiers liés à l'Environnement et au développement durable. Nous souhaitons vivement, dans le cadre d'ERASMUS+, attirer les meilleurs étudiants du monde entier favorisant la mobilité de l'étudiant au niveau Master, notamment en développant des Masters doubles, multiples, conjoints d'une qualité exceptionnelle délivrés par des consortiums d'établissements européens.

En ce qui concerne plus spécifiquement la politique de partenariat :

(a) – Nous choisissons prioritairement des partenaires qui ont manifestement envie de collaborer avec nous. En particulier, nous privilégions les partenaires qui recherchent des échanges bilatéraux et pas seulement réceptifs. Dernier critère : nous préférons les universités pluridisciplinaires qui permettent une collaboration sur un plus grand nombre de programmes. La présence d'un dispositif de formation linguistique comparable au notre au sein de l'établissement est un plus.

(b) – Quelle que soit la nature de la mobilité, deux zones sont privilégiées. (1) les pays émergents, en particulier ceux qui ont une forte demande de formation en France : c'est la raison pour laquelle nous avons ouvert un bureau en Chine. (2) les pays européens avec jusqu'alors une dominante anglo-saxonne qui correspondait à la demande principale de mobilité étudiante, mais nous souhaitons nous diversifier à toute l'Europe.

(c) – Le groupe prioritaire en ce qui concerne la mobilité reste les étudiants, en particulier les étudiants de niveau M1. C'est-à-dire des élèves qui ont déjà validé un premier diplôme de l'Institut Supérieur de l'Environnement (généralement le Titre RNCP Niveau II) et qui peuvent, soit dans le cadre d'une préparation à l'emploi, soit dans le cadre d'une poursuite d'études, bénéficier d'un séjour académique ou d'un stage hors de France. Notre particularité est d'avoir beaucoup d'alternants : la mobilité de ce public, habitué à des études gratuites et rémunérées, pose des problèmes spécifiques que nous parvenons à traiter, partiellement, grâce à la mobilité à fin de stage, plus professionnalisante et généralement moins coûteuse que la mobilité académique.

L'Institut Supérieur de l'Environnement a toujours choisi ses partenaires avec la plus grande attention.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer.

Langue originale [FR]

Au-delà de la stratégie globale d'internationalisation, l'Institut Supérieur de Paris, avec l'aide du Collège de Paris, souhaite s'impliquer dans des projets de coopération européenne pour participer pleinement à la démarche de modernisation de l'enseignement supérieur et en faire bénéficier ses personnels et ses étudiants. En particulier, les projets de coopération doivent nous permettre :

- d'élargir nos partenariats avec les entreprises – aujourd'hui principalement liés à notre présence sur les bassins d'emploi de la région Ile-de-France mais qui doivent prendre une autre dimension ;
- d'améliorer en permanence le niveau de formation grâce aux échanges d'étudiants et de professeurs et contribuer au perfectionnement des élèves et des professeurs européens que nous accueillons dans nos établissements ;
- d'échanger des bonnes pratiques, notamment en matière de gouvernance et de financement, avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser.

Langue originale [FR]

Notre volonté d'adhérer à la Charte Erasmus+ s'inscrit pleinement dans notre stratégie d'internationalisation et de modernisation de nos établissements. Nous souhaitons :

- renforcer, qualitativement et quantitativement, la mobilité de nos étudiants et de nos personnels et augmenter leur niveau de qualification tout au long de la vie
 - adapter notre politique de mobilité (destination, durée, type de mobilité) à la spécificité de chacun de nos établissements ou de nos programmes
 - mettre en cohérence nos coopérations avec les politiques internationales des collectivités où nous sommes implantés, notamment la région Ile-de-France
 - améliorer à travers nos cours et nos formations la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur
 - contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Europe grâce à la mobilité et à la coopération transnationale
 - faire constamment le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser le développement régional, d'où notre volonté de développer des partenariats avec la région Île-de-France et d'autres régions dans le monde
 - améliorer la gouvernance et le financement en s'engageant à en informer l'agence nationale ;
- permettre, c'est l'enjeu clé de notre adhésion, à nos étudiants issus de quartiers difficiles de bénéficier de ces politiques de mobilité.

Je me permets en conclusion d'insister sur ce dernier point. Les diplômés professionnels que délivre l'Institut supérieur de l'Environnement s'adressent en partie des étudiants peu aisés. Ce public est souvent exclu des politiques de mobilité, en particulier parce qu'il ne peut pas retrouver à l'étranger un statut (étudiant et salarié avec prise en charge de sa formation) aussi favorable qu'en France. Le Collège de Paris dont fait partie l'Institut supérieur de l'Environnement dispose de moyens et d'idées pour permettre, malgré cela, à ses étudiants de partir durant leurs études. Mais nous avons besoin pour cela de nous inscrire pleinement dans les nouveaux standards de mobilité européenne promus par Erasmus+.

L'Institut Supérieur de l'Environnement souhaiterait obtenir la Charte Erasmus pour développer de nombreux programmes du cadre ERASMUS+, les échanges entre étudiants bien évidemment mais aussi l'échange de professeurs pour de meilleures pratiques. Des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et l'Espagne l'intéressent beaucoup car le Développement durable y est une thématique particulièrement abordée. De nombreux établissements dans ces pays nous intéressent et nous aimerions beaucoup développer un projet avec plusieurs de ces pays dans la suite de la COP 21.

L'Universidad de Sevilla ou l'Universität de Stuttgart pourraient nous intéresser comme partenaires.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Dans le but de faciliter l'évaluation de votre formulaire de candidature, veuillez SVP cocher celles des activités Erasmus+ qui font parties de votre actuelle déclaration en matière de stratégie "Erasmus".

Erasmus+ Action clé 1 (KA1)

Etudier dans les pays du Programme:

Pays membre du Programme - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

